

## **Réunion du 1er avril 2010**

*L'an deux mil dix, le premier avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JEUDY, Maire*

**Date de convocation** : 20 mars 2010

**Présents** : Messieurs JEUDY, PERRIER, BARRET, AUGENDRE, LABBE, et LEMMET. Mesdames DESNAUDS, GRANSEIGNE, LAMARTINE, SOURIOUX, TOURRET, VEDRINE, DUBOIS et MERITET.

**Absent** : Monsieur DETOURBET

Monsieur Jean-François AUGENDRE a été élu secrétaire de séance.

.....

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

### **Maison de retraite**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le choix du nouveau directeur a été fait en concertation avec Madame Lacarin, Mme Bonnet et le Docteur Delacroix. Il s'agit de Monsieur Nivet. La nomination sera validée par le centre de gestion du personnel des cadres hospitaliers.

La signature de la vente du stade sera passée devant Maître Letellier vendredi 9 avril.

### **Comptes de gestion 2009 : budget général et budgets annexes (restaurant et assainissement)**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires du budget général et des budgets annexes (restaurant et assainissement) de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion du budget général et des budgets annexes dressés par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les dit comptes sont exacts.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2009 du budget général et des budgets annexes (assainissement et restaurant) y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2009, par le Receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## **Comptes administratifs 2009 : budget général et budgets annexes (restaurant et assainissement)**

Réuni sous la présidence de Madame Marcelle TOURET, élue présidente de séance en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur les comptes administratifs du budget général et des budgets annexes de l'exercice 2009 dressés par Monsieur Jean-Pierre JEUDY, Maire qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif du budget général et des budgets annexes et les décisions modificatives dudit exercice :

1. Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite des comptes administratifs du budget général et des budgets annexes ;
2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif du budget général.

### **Affectation du résultat d'exploitation du budget général**

La clôture de l'exercice fait apparaître un excédent de fonctionnement de 107 148,97 € et un déficit d'investissement de 28 407,38 € ; soit un excédent global de 78 741,59.

28 407,38 € sont affectés à la section d'investissement pour apurer le déficit. Il reste donc 78 741,59 qui sont affectés à la section de fonctionnement.

### **Affectation du résultat d'exploitation du budget annexe d'assainissement**

La clôture de l'exercice fait apparaître un excédent de fonctionnement de 12 099,75 € et un déficit d'investissement de 12 037,02 € ; soit un excédent global de 62,73 €.

12 037,02 € sont affectés à la section d'investissement pour apurer le déficit. Il reste donc 62,73 € qui sont affectés à la section de fonctionnement.

### **Affectation du résultat d'exploitation du budget annexe du restaurant**

La clôture de l'exercice fait apparaître un excédent de fonctionnement de 24 810,40 € et un déficit d'investissement de 21 874,83 € ; soit un excédent global de 2 935,57 €.

21 874,83 € sont affectés à la section d'investissement pour apurer le déficit. Il reste donc 2 935,57 € qui sont affectés à la section de fonctionnement.

### **Vote du taux des taxes directes locales**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le taux des quatre taxes directes locales. Il vote les mêmes taux que les années précédentes, soit :

taxe d'habitation	13.68 %
foncier bâti	21.52 %
foncier non bâti	47.80 %
CFE	14.01 %

## **Budget primitif 2010 : budget général et budgets annexes**

Le budget général s'équilibre pour un montant de 600 180 € en section de fonctionnement et 338 820 € en section d'investissement.

Les programmes de travaux suivants sont votés :

- radiateurs à la gendarmerie : 4 500 €
- aménagement secrétariat + chaises : 12 100 €
- gouttières bâtiments communaux : 15 000 €
- réfection peinture classe maternelle école : 4 406 €
- colombarium : 5 143 €
- travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments communaux : 25 000 €
- aménagement rue du faubourg St Pourçain dans le cadre du CCAB : 218 063 €

Les programmes d'aménagement du secrétariat, d'extension du colombarium et de réfection de la peinture de la classe maternelle sont subventionnés par le Conseil Général au titre du fonds 1, à hauteur de 6 500 €. L'aménagement de la rue du faubourg Saint-Pourçain est subventionné au titre du fonds 2, à hauteur de 54 698 €, dans le cadre du contrat communal d'aménagement du bourg.

Le stade sera vendu à la Maison de retraite pour un montant de 30 000 €.

Le budget annexe d'assainissement s'équilibre pour un montant de 54 544 € en section de fonctionnement et 39 956 € en section d'investissement.

Le budget annexe du restaurant s'équilibre pour un montant de 16 555 en section de fonctionnement et 28 970 € en section d'investissement.

Ces budgets sont votés à l'unanimité.

## **Redevance d'assainissement 2010**

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance d'assainissement à 0.74 Euros H.T. le m<sup>3</sup> d'eau rejetée.

## **Prix de vente des lignes à l'étang du Hazard**

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le prix de vente des lignes pour la pêche à l'étang du

Hazard de la façon suivante :

1 ligne	4,20 €
2 lignes	7,20 €

## **Aménagement d'un passage piéton**

Le conseil municipal vient de voter au budget un programme de création d'un passage piéton sur la RD 22 afin d'assurer la sécurité des piétons sur cette voie.

L'estimation de la DDT est de 534 € HT.

Le conseil municipal approuve le devis et sollicite une subvention au titre du produit des amendes de police pour ces travaux.

Le projet de mise en place d'un miroir sur le champ de foire, en face de la rue des Arches est abandonné car trop dangereux.

## Questions diverses

L'adhésion à l'association « 1-2-3 » Bocage ayant été décidée pour une année, la proposition de renouvellement sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Par délibération du 29 septembre 2009, le conseil municipal avait validé le projet d'aménagement du bourg et autorisé Monsieur le Maire à lancer la maîtrise d'œuvre. Le Conseil Général ayant attribué la subvention pour le contrat communal d'aménagement du bourg, cette maîtrise d'œuvre va pouvoir être lancée afin de faire avancer le projet rapidement.

Les dernières analyses de la station d'épuration sont mauvaises. Il est nécessaire d'identifier le problème très rapidement.

Une plaque commémorative sera déposée sur la tombe de Monsieur Luet le 24 avril prochain. Le coût est de 246 €.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 17 mars dernier qui s'est tenue avec des représentants du Conseil Général pour l'accessibilité du bus par les handicapés. Le Conseil Général procèdera à la destruction de l'abribus actuel et la mise en place d'un nouvel abribus contre le muret de l'école, en limite de parcelle avec abaissement de bordures, bandes podotactiles, revêtement du trottoir en enduit, déplacement du banc, emplacement stationnement vélos et mise en place d'une nouvelle barrière métallique.

Monsieur le Maire souhaite que le site internet soit actualisé de façon efficace ; il demande à Laetitia Lamartine d'épauler Jean-François Augendre dans cette démarche.

C'est un groupe du Kazakhstan qui sera reçu le 15 juillet prochain dans le cadre du festival de folklore de Gannat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.